

40311

Opticien en instruments/Opticienne en instruments
Feinwerkoptiker/Feinwerkoptikerin
Ottilco per istrumenti/Ottica per istrumenti

A. Règlement d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage

Opticien en instruments/Opticienne en instruments

A

Règlement d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage

Modification du 13 mars 2001

Entrée en vigueur

1^{er} janvier 2001

Le texte de ce règlement n'est pas publié dans la Feuille fédérale. Des tirés à part peuvent être obtenus auprès de l'EDMZ, 3003 Berne.

5 juin 2001

Chancellerie fédérale